SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le 5 octobre 2026, à compter de 19h07 à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Sont présents :

Mme Lyne Ash, Mairesse
M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Mme Véronique Lemire, Conseiller 2
Mme Guylaine Racine, Conseiller 3
M Luc Bernèche, Conseiller 6

Absence motivée :

M. Donat Legrand, Conseiller 4
Mme Dianne Renaud, Conseillère 5

Sont également présents :

Mme Lise Dénommé, Directrice générale

1.1 Ouverture de la séance

Madame Lyne Ash, constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19h07.

2.1 Mot de Bienvenue de la mairesse

Mot de bienvenue de la mairesse - Lyne Ash :

Presqu'un an s'est écoulé depuis la formation de ce conseil municipal. Nous avons eu le temps de bien nous connaitre et d'apprendre à travailler ensemble.

Sans avoir peur de me tromper, je crois que nous nous sommes tous engagés en politique municipale pour faire une différence, pour faire de Nédélec un milieu de vie agréable. Nous avons la responsabilité de faire vivre nos belles infrastructures et de contribuer à animer le milieu. Ce n'est pas uniquement la charge des employés municipaux.

J'en profite pour saluer les initiatives qui sont prise par les différents comités de Nédélec : plusieurs actions ont été mises en place pour animer la vie citoyenne, mais est-ce que toutes ces initiatives répondent aux besoins de tous nos concitoyens. Pouvons-nous faire plus? Faire mieux? Pouvons-nous être plus attractifs, et pour qui voulons-nous être plus attractifs?

Au cours des prochains mois, je compte bien vous challenger en tant que conseil municipal à ce sujet.

8180-10-26 **3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2026-10-05**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé pour la présente séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Lemire, Conseiller 2
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 soit adopté avec les modifications apportées.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. MOT DE BIENVENUE
2.1 Mot de bienvenue de la mairesse
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026
5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026
6. TRÉSORERIE
6.1 Compte à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2026
6.2 Construction KG2 – Certificat de paiement No 11
6.3 Facturation AtkinRéalis (ajouté)
7. DÉPÔT DE RAPPORTS
7.1 Rapport de la mairesse
7.2 Rapport des travaux publics
7.3 Rapport de l'employé de soutien au développement
7.4 Rapport de la DG
7.4.1 Problème de son au centre communautaire
7.4.2 Vente du lot épars (ajouté)
7.4.3 Panneaux affichages (ajouté)
7.4.4 Démarches juridiques (ajouté)
7.5 Rapport des Élus
8. ADMINISTRATION ET RESSOURCES HUMAINES
8.1 Résolution - report de l'ouverture du mini-golf
8.2 Résolution - Signature du certificat de remise sans réserve - Construction du Centre communautaire
8.3 Offre de service mensuelle - EVA IA
8.4 Offre de services EVA IA - Banque d'heures
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE
9.1 Résolution - Budget 2027 de la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)
10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
10.1 Suivi- Entretien pelouse
10.2 Suivi - Démarches juridiques sur la propriété du 527 chemin des Pins (ajouté)
11. EAUX USÉES ET EAU POTABLE
11.1 Suivi - Soumissions pour l'entretien du filtre à sable - Eau potable
11.2 Démarches pour la mise en place des bassins de rétentions dans le projet assainissement des eaux usées, égoût et gestion du pluvial (ajouté)
12 VOIRIE
12.1 Suivi – Nettoyage de fossés chemin des Cèdres
12.2 Travaux dynamitage chemin des Pins
12.3 Tracteur municipal - Défectuosité du système de filtre à particule (DPF)
13. LOISIRS ET CULTURE
13.1 Demande d'accès particulières - Fête d'Halloween 2026
13.2 Problème de son au centre communautaire (ajouté)
14. DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ
14.1 Campagne de financement - Fondation Philippe Chabot
14.2 Proposition de partenariat municipal - CKVM
15. AFFAIRES NOUVELLES
16. CORRESPONDANCE
17. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE LE 9 NOVEMBRE 2026
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

4.1 Période de questions

Aucune question du public à ce moment-ci.

8181-10-26 **5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Adoptée à l'unanimité des conseillers

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 tel que présenté.

5.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

Le point 5.2 est reporté à une séance ultérieure, en attente de la révision du procès-verbal par l'avocat.

8182-10-26 **6.1 Comptes à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2026**

Résolution – Liste des comptes payés et des comptes à payer

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que des comptes à payer pour la période du 1er au 30 septembre 2026 :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M Luc Bernèche, Conseiller 6
Adoptée à l'unanimité des conseillers

D'APPROUVER et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (**38 623.58 $ + 77 837.92 $**) pour un total de **116 461.50 $.**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil (C.M., art. 961).

Signé à Nédélec, le 5 octobre 2026.

8183-10-26 **6.2 Construction KG2 - Certificat de paiement No 11**

AUTORISATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 11 (CONSTRUCTION KG2)

ATTENDU QUE la Municipalité de Nédélec a entrepris la construction du Centre communautaire;

ATTENDU QUE l'entrepreneur Construction KG2 a présenté le Certificat de paiement numéro 11 pour les travaux réalisés;

ATTENDU QUE le montant réclamé au Certificat de paiement numéro 11 s'élève à 4 288,81 $;

ATTENDU QUE la direction générale confirme que ce certificat est conforme et payable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Lemire, Conseiller 2
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Nédélec autorise le paiement du Certificat de paiement numéro 11 présenté par Construction KG2 au montant de 4 288,81 dollars.

QUE Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, direction générale soient mandatées pour effectuer le paiement et assurer le suivi administratif requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8184-10-26 **6.3 Facturation AtkinRéalis**

Paiement de la facture présentée par AtkinsRéalis, projet d'assainissement des eaux usées, égout et gestion du pluvial - No Réf. 7271-06-23, 7935-10-25 (Avenant 1, Révision 2)

ATTENDU QUE la Municipalité de Nédélec a retenu les services d'AtkinsRéalis pour le projet d'assainissement des eaux usées, d'égout et de gestion du pluvial, sous les références 7271-06-23 et 7935-10-25;

ATTENDU QUE l'entreprise AtkinsRéalis a présenté la facture numéro 1777431 au montant de 192 101,87 dollars, taxes incluses, conformément aux travaux réalisés et aux révisions approuvées dans l'avenant 1, révision 2;

ATTENDU QUE la direction générale confirme que cette facture est conforme et payable;

ATTENDU QUE les membres du conseil autorisent que le paiement soit effectué en cinq versements égaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Racine, Conseiller 3
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE la Municipalité de Nédélec autorise le paiement de la facture numéro 1777431 présentée par AtkinsRéalis, au montant total de 192 101,87 $, taxes incluses.

QUE ce paiement soit effectué en cinq versements égaux, soit :

38 420,37 $ (taxes incluses) - octobre 2026
38 420,37 $ (taxes incluses) - décembre 2026
38 420,37 $ (taxes incluses) - février 2027
38 420,37 $ (taxes incluses) - avril 2027
38 420,35 $ (taxes incluses) - final en juin 2027

QUE Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, directrice générale soient mandatées pour procéder aux paiements selon l'échéancier établi et assurer le suivi administratif requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.1 Rapport de la mairesse

15 septembre 2026 : Conférence Santé durable, avec Jean-Pierre Després, chercheur (en vidéo-conférence)

Impact qu'une municipalité peut avoir sur la santé de ses citoyens

Priorise la bonne forme physique avant une saine alimentation (en autant qu'on fait de bons choix santé)

Encourage la réflexion des élus face à la santé collective; aux moyens mis à la disposition des municipalités pour encourager l'activité physique

Encourager les initiatives citoyennes pour promouvoir la bonne forme physique

16 septembre 2026 : Réunion MRCT

Raid Aventure : malgré les besoins du Raid de 75 000 $ pour l'édition 2027, les maires votent un budget de 40 000 $

Proposition d'un nouvel organigramme à la MRC, qui sera adopté au prochain budget

Sécurité nautique – certains points à clarifier avant de prendre une décision

Questionnements face au projet Onimiki

Programme d'urgence aux PME en lien avec les tarifs douaniers américain.

21 septembre 2026 : Rencontre Sylvain Langlais, IA

Présentation par Sylvain Langlais de son programme IA EVA pour les municipalités

23 au 26 septembre 2026 : congrès FQM

Rôle des municipalités sur la santé globale de leur population (Jean-Pierre Després) : consultation citoyenne pour répondre aux besoins. Beau-bon-pas cher : pas nécessaire que ce soit des projets coûteux

Droit du travail : contrôler la santé psychologique au même titre que la santé physique. Mesures disciplinaires, rôle des cadres et du maire.

Pouvoir du maire et mairesse et mécanismes de contrôle – trouver le juste équilibre : rôle du maire – leadership – influence. Importance d'un règlement de régie interne – gérer les crises en réunion de conseil. Notion de majorité absolue – laisse au maire le droit d'exercer son droit de veto. Accès à l'information – responsabilité d'un membre de l'administration. Le maire a le droit de surveillance, de vérifier, ce qui n'est pas permis aux autres élus.

Limite des pouvoirs d'intervention des municipalités sur les propriétés privées : droits d'inspection, émission de préavis.

Schéma de couverture de risques : doit se faire dans le respect de nos réalités.

Regroupements et mises en commun : panel de municipalités avec exemples

Planification stratégique : définir où on veut aller et comment y aller.

29 septembre 2026 : Assister au 5 à 7 municipal de la MRCT

7.2 Rapport des travaux publics

Travaux publics — Rapport de l'employé de la voirie

Le conseil prend acte des informations soumises concernant l'état des routes, l'avancement des travaux en cours et les interventions réalisées depuis la dernière séance. Aucune décision supplémentaire n'est prise à ce stade, mais le dossier demeure suivi.

7.3 Rapport de l'employé de soutien au développement

Quelques questions sont posées en lien avec le dépôt du rapport de l'employé de soutien au développement.

7.4 Rapport DG

Survol des dossiers en cours — Direction générale

La direction générale procède à un survol des dossiers en cours, informant le conseil de l’état d’avancement des différents mandats et projets municipaux.

7.4.1 Problème de son au centre communautaire

Lyne Ash, mairesse, informe le conseil qu’un problème de son a été constaté dans le nouveau Centre communautaire.

Elle mentionne que la compagnie Soft DB, spécialisée en acoustique, sera prochainement dans la région pour intervenir auprès d’une autre municipalité qui rencontre un problème similaire dans son centre communautaire.

Profitant de leur présence, Soft DB a indiqué qu’elle est prête à fournir une soumission pour évaluer la situation à Nédélec et proposer les correctifs nécessaires. À suivre.

7.4.2 Vente du lot épars

Lise Dénommé, directrice générale, informe les membres du conseil que la vente du lot épars est maintenant terminée et que les documents ont été signés chez le notaire la semaine dernière.

7.4.3 Panneaux affichages

Le point 7.4.3 est reporté à une séance ultérieure en raison d'un manque informations.

7.4.4 Démarches juridiques

Le point 7.4.4 est ajouté au point 10.2 pour prise de décision par les membres du conseil.

7.5 Rapport des élus

Aucun dépôt de rapport à ce moment-ci.

8185-10-26 **8.1 Résolution - report de l'ouverture du mini-golf**

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux ont été réalisés au mini-golf ;

CONSIDÉRANT que des retards dans la livraison de certains équipements et des travaux restants empêchent la finalisation complète du site ;

CONSIDÉRANT la volonté des conseillers de rendre le site pleinement fonctionnel avant son ouverture au public ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Guylaine Racine, Conseiller 3
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec reportent l'ouverture officielle du mini-golf au printemps prochain, afin de permettre la finalisation de l'aménagement et d'assurer la pleine fonctionnalité du site.

8186-10-26 **8.2 Résolution - Signature du certificat de remise sans réserve - Construction du Centre communautaire**

CONSIDÉRANT la rencontre de travail tenue avec EXP et ARTCAD en lien avec les travaux terminés dans la conciergerie ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été complétés à la satisfaction des parties impliquées ;

CONSIDÉRANT qu'ARTCAD a émis un certificat de réception sans réserve confirmant la conformité des travaux?

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE la municipalité de Nédélec prenne acte de la réception sans réserve des travaux de construction du centre communautaire;

QUE le conseil autorise la signature du certificat de remise sans réserve, tel que présenté, et mandate la direction générale ou toute personne désignée à cet effet pour procéder à la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3 Offre de service mensuelle - EVA IA

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de service mensuelle proposée par EVA IA.

Ils conviennent d'attendre les recommandations de la MRC de Témiscamingue concernant l'intégration de l'intelligence artificielle au système sécuritaire régional large bande avant de se prononcer sur cette offre.

8.4 Offre de services EVA IA - Banque d'heures

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de services EVA IA – Banque d'heures.

Ils conviennent d'attendre les recommandations de la MRC de Témiscamingue concernant l'intégration de l'intelligence artificielle au système sécuritaire régional Large Bande avant de se prononcer sur cette offre.

8187-10-26 **9.1 Résolution - Budget 2027 de la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT)**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Béarn, Duhamel-Ouest, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Notre-Dame-du-Nord, Nédélec et Guérin ont décidé d'adhérer à cette entente concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la RISIT a reçu le décret ministériel pour l'ajout de ces municipalités le 24 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2027 a été préparé en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie intermunicipale de la sécurité incendie doit dresser ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2027;

CONSIDÉRANT QU'en vertu dudit article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2027;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Lemire, Conseiller 2
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE le budget de l'année 2027 de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) soit adopté.

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1 Suivi - Entretien pelouse et demande de partenariat

Les membres du conseil discutent du suivi concernant l'entretien de la pelouse ainsi que de la demande de partenariat entre la municipalité. Une lettre sera envoyée au citoyen concerné afin de lui demander une rencontre avec les membres du conseil qui seront disponibles pour y participer.

8188-10-26 **10.2 Suivi - Démarches juridiques sur la propriété du 527 chemin des Pins**

RÉSOLUTION – Suivi de la résolution 8173-09-26

ATTENDU QUE le citoyen concerné a reçu une mise en demeure, livrée par huissier, le 17 septembre 2026;

ATTENDU QUE cette mise en demeure lui accordait un délai de quinze jours pour donner suite aux demandes de la municipalité;

ATTENDU QUE le citoyen n'a fourni aucune réponse ni entrepris les actions requises dans le délai prescrit;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la situation et considèrent que les démarches volontaires sont épuisées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M Luc Bernèche, Conseiller 6
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil décident d'entreprendre un recours devant les tribunaux afin d'obtenir une ordonnance de nettoyage visant à faire exécuter les correctifs exigés dans la mise en demeure.

11.1 Suivi - Soumissions pour l'entretien du filtre à sable - Eau potable

Le point 11.1 est reporté à une séance ultérieure en raison d'un manque d'informations.

8189-10-26 **11.2 Démarches pour la mise en place des bassins de rétention dans le projet Assainissement des eaux usées, égoût et gestion du pluviale**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la mise en place de bassins de rétention afin d'assurer une gestion adéquate des eaux pluviales;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à un agriculteur;

ATTENDU QUE la municipalité doit entreprendre les démarches administratives, techniques et légales requises pour mener à terme ce projet, incluant les négociations pour l'acquisition du terrain, les demandes d'autorisation aux instances concernées ainsi que toute procédure réglementaire applicable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil mandatent la direction générale afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires et légales pour permettre la mise en place des bassins de rétention des eaux pluviales, incluant l'acquisition de la parcelle de terrain requise auprès de l'agriculteur concerné.

8190-10-26 **12.1 Suivi obstruction d'écoulement chemin des Cèdres**

RÉSOLUTION – Abrogation de la résolution 8174-09-26 et suivi concernant l'accès au terrain par le chemin des Cèdres

ATTENDU QUE le propriétaire a communiqué avec la municipalité concernant le retrait d'un ponceau donnant accès à son terrain par le chemin des Cèdres;

ATTENDU QUE, selon la résolution 8174-09-26, il avait été indiqué que l'entrée avait été réalisée au moyen d'un tuyau de drainage d'environ 6 pouces, ce qui entravait l'écoulement naturel du fossé;

ATTENDU QUE le propriétaire a confirmé par la suite qu'il s'agissait plutôt d'un ponceau qu'il avait lui-même installé, et non, d'un simple tuyau de drainage tel que mentionné dans ladite résolution;

ATTENDU QUE le propriétaire est prêt à fournir un ponceau de remplacement conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le propriétaire demande à la municipalité de fournir le gravier et l'équipement nécessaires afin de permettre l'installation sécuritaire du ponceau de remplacement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil abrogent la résolution 8174-09-26, celle-ci étant basée sur une information erronée concernant la nature de l'installation existante.

Le conseil mandate la direction générale à collaborer avec le propriétaire pour l'installation du ponceau de remplacement, en fournissant le gravier et l'équipement nécessaires, et en s'assurant que les travaux respectent les normes municipales en matière d'écoulement des eaux et d'accès aux propriétés.

8191-10-26 **12.2 Travaux de dynamitage sur le chemin des Pins**

RÉSOLUTION – Suite au dossier de dynamitage au 360, chemin des Pins et demande de partage des coûts

ATTENDU QUE des travaux de dynamitage ont été réalisés dans le fossé municipal situé au 360, chemin des Pins, à la demande de la société 9498-3913 Québec inc.;

ATTENDU QUE ces travaux visaient exclusivement à permettre un écoulement adéquat du champ d'épuration du citoyen concerné;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nédélec n'avait aucun problème d'écoulement dans ce secteur du fossé avant la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la société 9498-3913 Québec inc. a signé un engagement de responsabilité confirmant qu'elle assume l'entière responsabilité civile pour tout dommage pouvant résulter des travaux de dynamitage;

ATTENDU QUE le citoyen a transmis à la municipalité une demande de contribution volontaire au paiement de la facture totalisant 26 598 dollars, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M Luc Bernèche, Conseiller 6
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil prennent acte de la demande du citoyen, mais considèrent que les travaux ont été effectués pour corriger une problématique privée liée à l'écoulement du champ d'épuration du citoyen, et non pour répondre à un besoin ou une obligation municipale, même si les travaux ont été réalisés dans un fossé appartenant à la municipalité.

QUE le conseil conclut que la municipalité n'assumera aucune portion du coût lié à ces travaux, ceux-ci relevant entièrement de la responsabilité du citoyen.

12.3 - Tracteur municipal - Défectuosité du système de filtre à particule Diesel (DPF)

La directrice générale informe les membres du conseil que le tracteur est allé une première fois au garage et le tout devait être sur la garantie, mais après réparage le techinicien mentionnait que non le problème ne qualifiait pas pour la garantie.

2 jours plus tard le tracteur à fait le même problème et le garage est venu le chercher, et maintenant il est en attente de faire le changement de pièces au complet du système de filtre à particule (DPF). Le tout devrait être sur la garantie. À suivre.

8192-10-26 **13.1 Demande d'accès particulières - Fête d'Halloween 2026**

ATTENDU QUE la Table de concertation vie citoyenne de Nédélec organise l'activité « La forêt hantée » pour l'Halloween;

ATTENDU QUE l'organisme demande un accès exceptionnel à la halte municipale ainsi que l'emprunt du chauffe-terrasse, du gazebo portatif et l'allumage des lumières festives;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise l'accès exceptionnel à la halte municipale pour la soirée de l'Halloween et permet l'emprunt du matériel demandé ainsi que l'allumage des lumières festives pour la durée de l'événement.

8193-10-26 **13.2 Demande de soumission pour l'installation de panneaux acoustiques au Centre communautaire**

ATTENDU QUE des problèmes de son nuisent au déroulement des activités tenues au Centre communautaire;

ATTENDU QUE l'installation de panneaux acoustiques permettrait d'améliorer la qualité sonore lors des événements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Bourassa, Conseiller 1
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la direction générale à demander à monsieur Steve Beauséjour, de l'Intro Musique, une soumission pour l'achat et l'installation de panneaux acoustiques au Centre communautaire.

8194-10-26 **14.1 Campagne de financement - Fondation Philippe Chabot**

RÉSOLUTION – Contribution à la campagne de financement de la Fondation Philippe Chabot 2026

ATTENDU QUE la Fondation Philippe Chabot mène sa campagne de financement pour l'année 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent appuyer la mission de cette fondation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M Luc Bernèche, Conseiller 6
Adoptée à l'unanimité

QUE le conseil autorise une contribution de 50 $ à la campagne de financement de la Fondation Philippe Chabot pour l'année 2026.

8195-10-26 **14.2 Proposition de partenariat municipal - CKVM**

ATTENDU QUE la station de radio CKVM propose un forfait de base « Virée municipale » au coût annuel de 4 560 $, taxes en sus, réparti mensuellement à 380 dollars, taxes en sus;

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas du budget nécessaire pour assumer un tel engagement annuel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Véronique Lemire, Conseiller 2
Adoptée à l'unanimité des conseillers

QUE les membres du conseil refusent la proposition de partenariat municipal avec la station radio CKVM pour l'année 2026, considérant que le forfait « Virée municipale » ne répond pas aux besoins de la municipalité.

15 Affaires nouvelles

16. Correspondance

Aucune correspondence n'a été présentée pour cette séance.

17.1 Prochaine séance ordinaire le 9 novembre 2026

18.1 Période de questions

Aucune question a ce moment-ci.

8196-10-26

19.1 Levée de la séance

La séance est levée à 20h20 et est proposée par Yves Bourassa

_____
Lyne Ash, mairesse

_____
Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

_____

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.